

Appel à projets « Activate – *make your move* »

Règlement et guide pratique

A propos de l'Œuvre :

L'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (Œuvre) est un établissement public qui assure depuis plus de 75 ans la mission d'initier et de contribuer au financement de projets au service de l'intérêt général au Luxembourg. Elle génère ses moyens financiers par le biais de la Loterie Nationale.

Initialement créée pour venir en aide aux victimes de la Deuxième Guerre mondiale, elle soutient aujourd'hui des initiatives dans les champs d'action suivants : **Social, Culture, Environnement, Sport & Santé, Mémoire.**

Dans ces 5 domaines, l'Œuvre soutient des demandes spontanées en provenance des acteurs de la société civile, mais identifie également elle-même par le biais de tables-rondes ou de forums de discussion des besoins qui, au sein de notre société, ne sont couverts, ni par les fonds publics, ni par l'initiative privée. A la suite de ces échanges avec les experts des différents domaines : acteurs du terrain, représentants de la société civile, institutions publiques et monde politique, elle prend des actions et initiatives pour combler les besoins non-couverts identifiés en lançant entre autres **des appels à projets.**

Les projets souvent novateurs ainsi promus présentent l'avantage d'explorer des domaines restés jusqu'alors en friche ainsi que de tester de nouvelles méthodes et applications, reproductibles, le cas échéant, à plus grande échelle. Ils sont par ailleurs de nature à procurer à leurs promoteurs la notoriété requise pour leur permettre de briguer d'autres collaborations au niveau tant de la société civile que des autorités publiques.

Cette approche qui se veut tant participative que transparente permet à toutes les parties prenantes de prendre une part active dans la conception et la réalisation de la politique philanthropique de l'Œuvre.

Appel à projets « Activate – make your move »

L'Œuvre a organisé le 23 novembre 2021 une table-ronde « Forts par le Sport » avec les intervenants suivants :

1. Dr Anik Sax, membre du CA de l'Œuvre, modération/animation
2. Mme Paulette Lenert, ministre de la Santé
3. M. André Hoffmann, président du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)
4. M. Claude Schumacher, Association des Professeurs d'Éducation Physique asbl (APEP)
5. Dr Charles Delagardelle, Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé (FLASS)
6. Dr Gaston Schütz, Rehazenter
7. Mme Elena Bienfait, Centre National de Prévention des Addictions (CNAPA)

Une quarantaine de participants externes, acteurs du terrain, ont répondu présent à ce rendez-vous donné par l'Œuvre. Conjointement avec les intervenants précités, il a été constaté que le manque d'activité physique de la population est toujours un grand mal de notre époque, aggravé depuis la mi-mars 2020 avec le début de la pandémie du Covid-19.

La sédentarité aurait ainsi progressé en raison des mesures liées au confinement, notamment la fermeture des établissements sportifs, la cessation des activités dans les clubs et les fédérations sportives, l'arrêt des cours de sport dans les écoles et les lycées et la fermeture des aires de jeux.

Cette situation ne touche pas uniquement les enfants et les jeunes mais la population tout entière, les personnes les plus cloisonnées étant encore davantage concernées par cette absence d'activité physique.

Face à cet état des faits préoccupant, les participants à la table ronde ont retenu que des mesures doivent être entreprises de manière imminente afin de contrer les effets négatifs de la situation.

Suite aux constats émanant de la table ronde, le Conseil d'administration de l'Œuvre (CA) a arrêté, lors de sa réunion du 26 janvier 2022 un plan d'action, comprenant entre autres le lancement d'un appel à projets sous l'intitulé :

« Activate – make your move » avec une enveloppe **de 3.000.000 € (trois millions d'euros)**.

Qui peut soumettre un projet ?

L'appel à projets est ouvert exclusivement à des personnes morales et institutions ne poursuivant pas de but lucratif et exerçant leur activité au Grand-Duché de Luxembourg.

Sont éligibles comme porteurs de projet :

- Asbl (associations sans but lucratif)
- Clubs sportifs ou associations sportives
- Fondations
- Établissements publics
- Sociétés disposant du statut SIS (Société à Impact Sociétal)
- Lycées, universités, écoles fondamentales et autres institutions scolaires et périscolaires
- Des classes scolaires par le biais de leur école (voir point ci-avant)

Ne sont **pas** éligibles :

- Sociétés commerciales
- Ministères et Administrations publiques
- Personnes privées agissant à titre individuel

Quel est le public cible des projets ?

Le public cible des projets est détaillé dans chaque champ thématique énoncé ci-dessous.

Champs thématiques

Les projets soumis doivent obligatoirement s'inscrire dans **au moins un des champs thématiques** énoncés ci-dessous.

A chaque fois, seront précisés les critères de sélection à respecter afin de soumettre un projet dans un champ thématique donné.

1. Favoriser la pratique d'une activité physique et/ou d'un sport de loisir auprès de la population générale toutes catégories d'âge confondues

Ceci a pour objectif de changer les comportements sédentaires et d'encourager une activité physique et/ou sportive adaptée à l'âge et aux besoins de chaque individu. Le public cible de ce champ thématique est ainsi constitué de toutes les personnes, indépendamment de leur âge,

qui n'ont pas de problème de santé particulier, mais qui ne pratiquent pas du tout d'activité physique et/ou sportive régulière.

Les projets auront ainsi comme visée de faire de l'activité physique et/ou du sport de loisir une **habitude quotidienne, régulière et durable** qui entraînera un changement de style de vie et permettra de favoriser de manière générale la motricité ainsi que le bien-être physique et mental de chacun.

Attention : Le présent appel à projets n'a pas pour objectif de soutenir l'activité physique et la pratique du sport de loisir auprès de personnes pour lesquelles ces pratiques sont déjà ancrées dans leur comportement.

Veillez à mettre en avant dans ce champ thématique les caractéristiques du public cible de votre projet et la mesure dans laquelle celui-ci est éloigné actuellement de toute activité physique et/ou sportive !

Par conséquent, les demandes soumises doivent obligatoirement correspondre à des projets nouveaux et spécifiques qui ne correspondent pas à l'activité actuelle et quotidienne du porteur de projet. Il s'agira donc de projets du genre « projet pilote » ou « proof of concept ».

Exemples de projets visés :

- Journées et ateliers découverte des activités d'un club sportif pour inciter à la pratique sportive soit au sein du club, soit en dehors.
- Organisation d'un cours d'activité physique hebdomadaire avec les résidents d'une maison de retraite qui ne pratiquaient jusqu'alors pas d'activité physique régulière.
- Ajout d'entraînements additionnels au sein d'un club sportif afin de permettre à des personnes qui ne pratiquaient pas de sport précédemment, d'en pratiquer. Ce type de projet donne droit au financement d'un entraîneur supplémentaire ou d'heures supplémentaires d'un entraîneur déjà engagé par le club.
- Ateliers sportifs au sein d'une maison de jeunes afin de permettre à des jeunes éloignés de l'activité sportive, d'en pratiquer.

2. Favoriser la pratique d'une activité physique et/ou d'un sport de loisir auprès d'une population à risque toutes catégories d'âge confondues

Dans cette catégorie, on vise à travers le sport à prévenir des maladies éventuelles ou d'en faire disparaître les facteurs de risque.

Le public cible de ces projets sont les personnes qui ont un facteur de risque très élevé de devenir malades (p.ex. surpoids, hypertension, diabète, tabagisme, etc.).

3. L'activité physique comme facteur d'inclusion pour les personnes en situation de handicap

L'inclusion dans une société peut passer par de nombreux moyens, notamment par l'activité physique. L'accès aux infrastructures et aux outils et, par ce biais, à la pratique d'une activité physique est malheureusement souvent difficile pour les personnes en situation de handicap. Les projets proposés auront pour objectif de permettre la pratique d'une activité physique, l'accès aux infrastructures et aux outils adaptés pour des personnes en situation de handicap de quelque nature qu'il soit (physique ou mental), ainsi que le financement de l'encadrement de ces activités.

4. L'activité physique comme facteur d'inclusion pour des personnes en situation de précarité : personnes en structure d'accueil, foyer de jour/nuit, sans abris, etc.

Les projets proposés permettront aux personnes précitées, par le biais de l'activité physique, d'améliorer leur bien-être physique et mental, de prendre contact avec un nouvel environnement et de favoriser par ce biais leur inclusion sociale.

5. L'activité physique pour aider à surmonter les addictions

L'activité physique peut être un outil efficace pour lutter contre les addictions. Les projets introduits dans cette catégorie ne sont pas limités à un type d'addiction précis et peuvent s'appliquer, par exemple, en cas d'addiction aux drogues, à l'alcool, aux médicaments, au tabac, aux réseaux sociaux, aux jeux en ligne et de loterie.

6. Etudes et recherches scientifiques en matière d'activité physique

L'objectif de cette catégorie est de contribuer au lancement d'études et de recherches scientifiques qui permettront d'apporter des avancées sur les nombreux sujets évoqués lors de la table ronde et pour lesquels des mesures doivent être entreprises afin d'y remédier à long terme. Sont éligibles exclusivement des projets de recherches dites d'actions qui doivent avoir obligatoirement des retombées directes pour des bénéficiaires.

Informations importantes pour les projets visés dans tous les champs thématiques :

- Les projets doivent impérativement avoir lieu au Luxembourg.
- Le financement de l'Œuvre des projets retenus n'excédera en principe pas une **durée maximale de 24 mois**.

Il est donc de la responsabilité du porteur de projet de trouver d'autres financements pour les activités qui ont lieu au-delà de 24 mois.
- Il n'y a pas de montant minimal ou maximal qui peut être sollicité par projet.
- Les montants alloués seront tributaires du nombre de projets soumis et du total de l'enveloppe attribuée.
- En fonction des dossiers soumis, le montant dédié à cet appel à projets peut ne pas être entièrement attribué. Au cas où des arbitrages devraient avoir lieu pour des raisons budgétaires, l'Œuvre privilégiera les projets apportant une plus-value certaine (mesure de l'impact).
- L'Œuvre portera une attention prioritaire aux dossiers soumis conjointement par plusieurs acteurs d'une part, et aux dossiers transversaux touchant plusieurs des catégories précitées, d'autre part.
- Lors de la sélection des dossiers, le jury attachera une importance primordiale aux critères d'évaluation suivants :
 - La pertinence du projet par rapport aux objectifs fixés dans un des champs thématiques ;
 - La cohérence des mesures ;
 - La finalité d'intérêt général, collectif ou sociétal ;
 - La viabilité du projet et la pérennisation des activités prévues ;
 - Le rapport efficacité / coût ;
 - L'expérience du porteur de projet et, le cas échéant, de ses partenaires.

Exemples de projets qui ne sont PAS visés (tous champs thématiques confondus)

L'appel à projets ne vise **pas** le financement

- de l'activité quotidienne du porteur de projets (p.ex. financement d'entraîneurs d'un club sportif dans les **activités quotidiennes**, tournois sportifs, sorties normales comportant un volet d'activité physique ou de sport de loisir) ;
- de l'activité de coachs sportifs indépendants ;

- d'activités pour sportifs professionnels, semi-professionnels ou d'activités de sport d'élite ou de sport de haut niveau ;
- de campagnes de sensibilisation générales non liées à un projet concret et déterminé ;
- d'applications pour smartphones, de sites et de vidéos de quelque nature qu'ils soient ;
- des frais pour l'acquisition ou l'entretien d'infrastructures pour effectuer les activités physiques (p.ex. terrains ou halls sportifs).

Soumission du dossier de candidature

Toute organisation qui souhaite participer à l'appel à projets doit compléter un dossier de candidature en ligne via le site : oeuvre.lu.

Pour pouvoir profiter de l'enveloppe de l'appel à projets « Activate – make your move » le dossier complet est à soumettre électroniquement à **partir du 24 février 2022 et jusqu'au 24 avril 2022.**

Une organisation peut soumettre plusieurs projets.

Le jury de sélection des demandes

L'Œuvre a décidé de mettre en place un jury de sélection ad hoc qui est composé de 4 membres du Conseil d'administration et de 4 personnes externes à l'Œuvre, issues de la société civile et actives dans le secteur Sport & Santé.

En cas de conflit d'intérêt d'un ou de plusieurs membres du jury et/ou du Conseil d'administration dans un dossier, ce ou ces derniers sont obligés de déclarer ce conflit d'intérêt au président du jury ou du Conseil d'administration et s'abstiendront dans la discussion et la prise de décision dans ce dossier. Ceci sera acté dans les procès-verbaux respectifs.

Le jury fera une recommandation au Conseil d'administration de l'Œuvre qui prendra la décision finale.

Le Conseil d'administration est souverain dans sa prise de décision.

Les décisions du Conseil d'administration seront communiquées à partir des dates suivantes :

- **8 juin 2022** : (date du CA) concernant les projets prévus pendant la période du 1.07 au 30.09.2022 (vacances scolaires).

- **13 juillet 2022** : (date du CA) : concernant les projets plutôt simples ne nécessitant à priori pas ou peu d'analyses approfondies et/ou d'entretiens ou d'entrevues avec les porteurs de projets ou d'autres acteurs.
- **28 septembre** ou **26 octobre 2022** : (dates du CA) : concernant les projets plus complexes nécessitant des analyses approfondies et des entretiens et entrevues avec les porteurs de projets et d'autres acteurs.

Les décisions seront communiquées par écrit aux candidats.

Exclusions

Les candidats dont les dossiers contiennent des informations erronées, potentiellement destinées à influencer le jury, seront exclus d'office.

Réserves

L'Œuvre se réserve le droit d'adapter à tout moment les termes de ce règlement. Dans ce cas, elle communiquera aux candidats la teneur des changements effectués.

Engagement des porteurs de projets retenus

Les porteurs de projets retenus s'engagent à :

- dédier le montant de l'aide uniquement au projet sous rubrique ainsi qu'aux activités prévues dans le descriptif ;
- ne pas recourir à un double financement pour les mêmes dépenses ;
- procéder à une évaluation de l'impact du projet par le biais de rapports intermédiaires (applicable aux projets avec un versement en plusieurs tranches) et d'un rapport final (applicable à tous les projets) ;
- rembourser l'aide accordée en cas de non-réalisation du projet ou rembourser le solde non-utilisé lorsque les dépenses réelles du projet seront inférieures par rapport aux prévisions budgétaires ;
- utiliser la mention « avec le soutien de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte » et d'apposer le logo de l'Œuvre (téléchargeable via oeuvre.lu/logos) sur tous les supports de communication.

Contact et informations sur l'appel à projets

Pour toute question spécifique, dépassant le cadre des informations figurant dans le présent guide pratique, veuillez contacter :

Claudine Lorang

Coordinatrice de projets
social, sport & santé et environnement

claudine.lorang@oeuvre.lu

T. + 352 22 56 67 – 702

Anne-Laure Kneip

Coordinatrice de projets
social/jeunes

anne-laure.kneip@oeuvre.lu

T. + 352 22 56 67 – 709

Petra Penders

Coordinatrice de projets
environnement, mémoire et social

petra.penders@oeuvre.lu

T. + 352 22 56 67 – 707

Emile Lutgen

Directeur

emile.lutgen@oeuvre.lu

T. + 352 22 56 67 – 708